BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 534

17 – CHARENTE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE

Ventes et cessions

420 078 339 RCS La Rochelle.
D.T.S..
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 23000.00 EUR.
Adresse : Chemin de Boisrond, Zac de la Varenne, 17430 Tonnay-Charente.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes du traité de fusion établi le 14 avril 2025 entre la Société VIGIER TECHNI COMPOSITE, Société Absorbante, SARL 10.000 euros dont le siège social est 16, rue Edmond Michelet, 24800 THIVIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX sous le numéro 538 645 862, et la société D. T. S., Société Absorbée, SARL au capital de 23.000 euros dont le siège social est fixé ZAE de la Varenne, Chemin de Boisrond, 17430 TONNAY-CHARENTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 420 078 339, dans lequel il est convenu que la société D.T.S. ferait apport à la Société VIGIER TECHNI COMPOSITE de la totalité de son actif, soit 345.590,21 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 316 422,50 euros soit une valeur nette des biens et droits apportés de 29 167,71 € euros. Le capital de la Société Absorbante et celui de la Société Absorbée étant détenu à ce jour en totalité par la société GROUPE VIGIER, Société par actions simplifiée au capital 10.156.026 euros, dont le siège est fixé Cré@vallée Nord, 45, rue de l'Innovation, 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX sous le numéro 953 566 668, la société mère, et cette dernière s'engageant à conserver la totalité des parts sociales jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'est pas établi de rapport d'échange. Il n'y a donc pas lieu à émission de parts sociales nouvelles de la Société Absorbante ni à augmentation de capital de cette dernière. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 16 avril 2025 au greffe du tribunal de commerce de PERIGUEUX pour la Société Absorbante et le 16 avril 2025 au greffe du tribunal de commerce de LA ROCHELLE pour la Société Absorbée. Pour avis..